



Centre de Formation à Distance

Secrétariat Central
Mechelsesteenweg 102
2018 Anvers
☎ 03 292 33 36

Lettre d'information cours de gestion de base accéléré

Cher entrepreneur débutant,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre cours de gestion de base accéléré. Ce cours a été spécialement conçu pour les personnes qui veulent s'établir comme indépendant le plus vite possible. Le démarrage d'une entreprise demande toutefois une bonne préparation. Voici les démarches à suivre:

1. Si vous voulez lancer une entreprise en Belgique, il vous faut l'attestation officielle de gestion de base. Le moyen le plus rapide d'obtenir ce diplôme, est de suivre notre cours de gestion de base accéléré et de passer l'examen informatisé auprès du Jury Central du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.
2. Une fois titulaire de votre diplôme, rendez-vous à un guichet d'entreprise agréé. Sur présentation de votre diplôme, vous pourrez y demander un numéro d'entreprise. En plus du diplôme de gestion de base, certaines professions réglementées requièrent une attestation d'établissement. Par exemple, si vous voulez exercer la profession de boulanger, boucher, coiffeur ou plombier, vous devez prouver que vous disposez des capacités professionnelles nécessaires.
3. Si vous voulez lancer une société, vous passerez par devant le notaire pour établir les statuts. C'est le chef d'entreprise qui doit prouver sa connaissance de gestion de base.
4. Vous vous affiliez à une caisse d'assurances sociales et vous activez votre numéro de TVA. Vous pouvez le faire auprès d'un guichet d'entreprises ou via votre comptable.
5. Vous ouvrez un compte financier auprès de votre banque. Voilà, vous êtes installé comme indépendant !

Le cours de gestion de base accéléré vous prépare en 20 heures pour l'examen du Jury Central. Lors des cours, tous les thèmes du programme d'étude officiel sont abordés. En annexe, vous trouverez un aperçu du programme. Vous serez encadré par un enseignant expérimenté, auquel vous pourrez poser toutes vos questions.

Si vous préférez suivre le cours de gestion de base sur un autre campus ou à une autre date, c'est également possible. Les cours peuvent être suivis à Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège. Vous pouvez choisir entre un cours du matin et un cours du soir. Vous trouverez les dates de début des cours sur notre site. <http://www.gestiondebase.be>. Vous pouvez également contacter le secrétariat central au numéro 03 292 33 36.

Une fois votre formation terminée, vous passez l'examen auprès du Jury Central à Bruxelles. Il s'agit d'un examen informatisé avec des questions théoriques et des exercices pratiques. L'examen comprend des questions à choix multiple et des calculs simples. Si vous réussissez l'examen, vous recevez immédiatement l'attestation d'établissement. Avec cette attestation, vous pouvez encore inscrire votre entreprise le jour même à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Vous souhaitez obtenir le plus vite possible votre diplôme de gestion de base? Alors, la seule chose à faire, c'est vous inscrire à notre cours accéléré! C'est facile! Voici comment faire:

1. Complétez le formulaire d'inscription pour le cours de gestion de base accéléré. Vous le trouverez ci-joint.
2. Ensuite, envoyez ce formulaire dûment complété au secrétariat central de l'école: Centre de Formation à Distance, Mechelsesteenweg 102, 2018 Anvers.
3. Les frais d'inscription s'élèvent à 230€ et comportent le prix de l'encadrement, du lieu et des manuels. Il vous suffit de verser cette somme sur le compte bancaire 001-5806085-32 en mentionnant votre nom + cours de gestion de base accéléré + date de début. Veuillez également mentionner votre adresse, si celle-ci diffère de l'adresse de votre compte bancaire. Dès que nous sommes en possession des frais d'inscription, votre inscription est définitive et vous recevrez une lettre de confirmation.
4. Enfin, complétez le formulaire d'inscription pour l'examen de gestion de base. Envoyez ce formulaire, avec une copie de votre carte d'identité au SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, Jury Central, WTC III 13^e étage, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles. Lors de votre inscription, vous pouvez indiquer quand vous voulez passer l'examen. Vous pouvez passer l'examen dans les deux semaines de votre inscription. De la sorte, il vous est possible d'obtenir le diplôme officiel de gestion de base en deux semaines seulement. Notre cours de gestion de base accéléré est le moyen le plus rapide d'obtenir l'attestation de gestion de base et de lancer votre entreprise !

Si vous avez encore des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez nous rendre visite ou nous joindre par téléphone au numéro 03/292.33.36.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà bonne chance pour vos premiers pas d'entrepreneur indépendant et nous vous accueillons volontiers sur l'un de nos campus.

Salutations cordiales,

Benjamin Ruyters
Président du CFD

Programme d'étude connaissances de gestion de base

Le programme des connaissances de gestion de base, visé à l'article 3, premier alinéa, 1°, de la loi programme P.M.E., comprend:

A. Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales:

1. les motivations, les qualités et l'attitude de l'entrepreneur, l'esprit innovant et créatif, l'envie de prendre des risques ;
2. l'importance et les méthodes de se connaître soi-même;
3. connaître les conseillers professionnels et l'importance de se faire conseiller;
4. la réalisation d'un plan d'entreprise et son étude de faisabilité.

B. Connaissances élémentaires de:

I. La création d'entreprise:

1. les différentes formes juridiques de l'entreprise, les différents régimes matrimoniaux, les baux, les assurances obligatoires et facultatives;
2. le statut social des travailleurs indépendants;
3. les réglementations en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de normes en matière d'hygiène, d'implantation commerciale, d'établissement à risque ;
4. les aides publiques, subsides et crédits.

II. Les aspects comptables, financiers et fiscaux:

1. **Les aspects comptables:** utilité de la comptabilité comme outil de gestion, les rubriques d'un bilan et d'un compte de résultat simple, les principaux documents commerciaux et de paiement, le chiffre d'affaires, le cash-flow, les dispositions légales relatives à la comptabilité des PME, le mécanisme de la TVA ;
2. **Les aspects financiers:** la gestion des frais et la rentabilité, le tableau de bord de gestion, le seuil de rentabilité, le budget prévisionnel des recettes et des dépenses d'investissement et de financement, le plan financier, la fixation d'un prix de vente et d'un prix de revient et l'analyse des coûts ;
3. **Les aspects fiscaux:** principes généraux de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés, les différents types de revenus, la déductibilité des frais, les précomptes et les versements anticipés.

III. La gestion commerciale:

1. la gestion des fournisseurs et des clients, la négociation commerciale, l'analyse de la concurrence ;
2. le marketing, la publicité, la promotion des ventes ;
3. la gestion et l'approvisionnement des stocks;
4. les études de marché et les stratégies commerciales.

IV. La législation:

1. les responsabilités, les droits et obligations du commerçant;
2. la faillite;
3. les pratiques du commerce et la protection du consommateur;
4. les accords commerciaux

Pourquoi choisir pour le Centre de Formation à Distance?

Le moyen le plus rapide pour obtenir le diplôme de gestion de base !

- En 20 heures seulement, vous êtes parfaitement préparé à l'examen du Jury Central. Vous décidez vous-même du moment auquel vous voulez passer l'examen et vous recevez immédiatement le diplôme. De sorte que vous pouvez vous rendre encore le jour même au guichet d'entreprise pour demander votre numéro d'entreprise. Dans les deux semaines qui suivent le cours, vous pouvez démarrer votre propre entreprise !

Le CFD est un opérateur de formation agréé.

- Le CFD est un opérateur de formation agréé par les autorités belges. Vous êtes donc assuré de la qualité de nos formations.
- Le CFD dispose de la certification ISO 9001-2000. C'est un label de qualité indépendant, qui nous a été accordé à l'issue d'un audit approfondi. Le matériel didactique, les locaux, les enseignants et le fonctionnement du secrétariat sont soumis à des contrôles réguliers et sévères. De cette manière, la qualité de nos services est garantie et vous êtes assuré d'une formation sérieuse et professionnelle.

Le CFD, c'est de la qualité et du professionnalisme.

- Tous nos cours sont enseignés par des comptables indépendants avec une expérience de plusieurs années. Vous recevez gratuitement des conseils pendant les cours et vous pouvez les poser toutes vos questions !

Le CFD offre du matériel didactique excellent

- Nos cours sont mis à jour en permanence. Les lois et les règles concernant le lancement d'une entreprise évoluent régulièrement. Nos cours sont adaptés continuellement aux normes les plus récentes.
- Vous trouverez également des nouvelles sur nos pages d'étudiants.

Le CFD, c'est une approche individualisée et flexible.

- Vous décidez vous-même de quand et où vous travaillez à votre nouvel avenir. Vous pouvez suivre notre formation sur les campus de Charleroi, Namur, Liège et Bruxelles. Le cours est organisé à des heures variées. Nous tenons compte des vacances scolaires.
- Vous pouvez télécharger le premier chapitre du cours de gestion de base sur notre site. Vous pouvez ainsi vous faire une idée de la formation.
- Si vous avez des questions, vous êtes toujours le bienvenu à notre secrétariat pour un entretien. Vous pourrez y consulter le cours à votre aise.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION COURS DE GESTION DE BASE ACCELERE
DATE DE DEBUT _____ CAMPUS _____

Nom de la société et numéro de TVA	
Nom	
Prénom	
Rue + numéro	
Code postal + localité	
Téléphone	
GSM	
Adresse e-mail 1	
Adresse e-mail 2	
Date de naissance	

Veillez verser les frais d'inscription (230€) sur le compte numéro 001-5806085-32 du CFD, Mechelsesteenweg 102 à 2018 Anvers, avec mention de votre prénom + nom + cours de gestion de base accéléré + date de début. Votre inscription ne sera définitive qu'après le versement des frais d'inscription, avec les mentions correctes. En cas d'annulation ou d'arrêt de la formation, les frais d'inscription ne sont pas remboursés. Pour de plus amples informations, composez le 03/292.33.36 ou envoyez un courriel à info@gestiondebase.be.

La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation de nos conditions générales (en annexe).

Pour accord,

(Nom et signature)

Conditions générales du Centre de Formation à Distance

Le participant déclare être majeur au moment de l'inscription. En payant un acompte ou la totalité des frais d'inscription, en remplissant le formulaire d'inscription électronique sur www.gestiondebase.be ou en remplissant un formulaire d'inscription papier, l'étudiant ou le participant déclare accepter les conditions générales. Ces conditions s'appliquent à tous les cours ateliers, stages, événements et autres activités organisés par le CFD.

Le nombre de places dans un cours est limité. L'inscription n'est définitive qu'après paiement des frais d'inscription ou le paiement de l'acompte fixé sur le compte 001-5806085-32. L'ordre de paiement détermine qui a droit à la place suivante et non l'ordre d'envoi des documents d'inscription. Après le paiement, l'étudiant reçoit une lettre de confirmation. Si un étudiant ne peut pas participer au cours, il/elle peut ajourner le cours à une date ultérieure. Cela doit se faire par courrier recommandé. En cas d'annulation ou d'ajournement jusqu'à 4 semaines avant le début du cours, l'étudiant doit payer des frais administratifs. Les frais administratifs s'élèvent à 25% des frais d'inscription. En cas d'annulation ou d'ajournement pendant les 4 semaines avant le début du cours, 50% des frais d'inscription seront portés en compte. Si le CFD n'a pas reçu un courrier recommandé stipulant l'annulation ou l'ajournement, l'étudiant doit payer le montant complet des frais d'inscription.

Certains cours peuvent être payés par échéances. Dans ce cas, l'acompte fixé ou la première échéance doit être payé au moment de l'inscription. La première tranche doit être payée au plus tard 1 mois après la date de début. Chaque échéance suivante doit être payée au plus tard un mois après, jusqu'au paiement intégral des frais d'inscription. En cas de paiement tardif ou de non-paiement, l'étudiant est automatiquement et de plein droit redevable d'une indemnité de 10% calculée sur le montant impayé, avec un minimum de 50 euros. En outre, l'étudiant est automatiquement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, redevable d'un intérêt de 1% par mois entamé, calculé sur le montant impayé. L'annulation ou l'arrêt du cours, pour quelque raison (médicale) que ce soit, ne dispense pas l'étudiant de son obligation de paiement de la totalité des frais d'inscription.

Les éventuelles réductions ne sont pas cumulables, à l'exception des chèques-formation ou du portefeuille d'entreprise pour indépendants. Les réductions doivent toujours être portées en compte avant le début du premier cours. Plus aucun remboursement n'est possible ensuite. En cas de paiement par échéances, les éventuelles réductions ne peuvent être portées en compte qu'au moment du paiement de l'acompte.

Le CFD se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner un cours ou une activité si le nombre minimum d'étudiants n'est pas atteint. Le CFD se réserve le droit d'apporter des modifications à la programmation. Le CFD n'est pas responsable des dommages résultant de l'annulation, de l'ajournement ou d'autres modifications apportées au cours ou à l'activité. L'organisation des cours implique une garantie de moyens et non une garantie de résultat. Le CFD ne peut être tenu responsable, entre autres, de la réussite ou non de l'étudiant.

Pendant tous les cours et toutes les activités organisés par le CFD, tant directement qu'indirectement, le participant est solidairement responsable des dommages qu'il a causés aux biens, propriétés, salles de cours et bâtiments, ainsi qu'aux personnes, même s'il n'est pas question d'intention.

La nullité ou l'invalidité d'une clause spécifique de la présente convention n'entraîne pas la nullité de la convention dans son ensemble.

Le CFD n'est pas responsable des dommages, de la perte, du vol ou de la détérioration de propriétés, de biens et d'argent, ainsi que des dommages aux personnes, pour quelque cause que ce soit, pendant les cours et activités qu'il organise et ce directement ou indirectement.

La présente convention est régie par le droit belge exclusivement. Les litiges de nature pratique donneront avant tout lieu à une concertation interne. Le tribunal d'Anvers sera seul compétent pour la résolution des autres litiges et en cas d'impossibilité d'apporter une solution adaptée aux litiges de nature pratique.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà bonne chance pour vos premiers pas d'indépendant!

Connaissances de gestion de base (20090)

CE FORMULAIRE D’INSCRIPTION EST A RENVoyer PAR COURRIER AU :

S.P.F. ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES & ENERGIE
Politique des P.M.E. – Guichets d’entreprises
JURY CENTRAL
WTC III – 13^e étage – Bur. 56
Boulevard Simon Bolivar 30 – 1000 BRUXELLES

OU PAR E-MAIL A L’ADRESSE : claudine.lebon@economie.fgov.be

Nom et prénom :

Rue N°

Code postal Localité

Date de naissance :

Numéro de téléphone : Fax :

E-mail :

Date et Signature

COLLER

**ICI LA COPIE RECTO DE
VOTRE CARTE D’IDENTITE**

COLLER

**ICI LA COPIE VERSO DE
VOTRE CARTE D’IDENTITE**

Droit d’inscription :	35,00 €	Contacts : fax : 02277 5363
A verser sur le compte numéro IBAN :	BE83 6792 0037 4415	Mme Lebon : 02277 6750
Code BIC :	PCHQBEBB	Mme Cordier : 02277 8321
A l’adresse :	Voir ci-dessus	Mme De Banterle : 02277 8789
Important : notez en communication libre ▶	1) Votre nom et prénom 2) 20090 (rôle francophone)	Mme Houbart : 02277 6761

JOINDRE A CE FORMULAIRE UNE COPIE DE LA PREUVE DE VOTRE PAIEMENT